

Le courrier des retraités



n°77

Juillet-août 2021

Convaincre et non contraindre!

Vacciné ou non?

Ce débat traverse la société.

Les tenants d'une liberté individuelle inconditionnelle considèrent que l'obligation de vaccination, même si elle ne dit pas son nom, est une atteinte insupportable à leur libre choix et à leur intégrité physique.

Ils ont pour eux que les vaccins contre la Covid sont récents et que l'on n'a pas de recul important sur leur innocuité. De plus, après ses mensonges sur les masques, Docteur Macron est peu crédible et ses méthodes brutales ne font qu'alimenter la division. Autant d'éléments qui rendent les réticences compréhensibles.

Reste que ce « chacun pour soi » n'a aucune chance de faire reculer l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants.

Privilégier le collectif

Car face à une pandémie, la santé n'est pas une question individuelle, jouée à pile ou face. Il faut privilégier les mesures collectives permettant de préserver des vies autant que possible, la santé du plus grand nombre et les libertés collectives, notamment celle de se rassembler sans risque.

Depuis un siècle, les maladies épidémiques (rage, polio, diphtérie ...) n'ont pu être jugulées que par les campagnes de vaccination, (et ici par son accès gratuit pour tous grâce à la sécu).

Et si, en France, des personnes manifestent contre la vaccination, dans de nombreux pays africains ou sud-américains, c'est le manque de vaccins qui amène une recrudescence de maladies que l'on croyait disparues et qui permet aujourd'hui le développement de la COVID, dont seules les classes dominantes, qui ont accès à la vaccination, peuvent se prémunir. Ce n'est pas un hasard si les pays pauvres et peu vaccinés (Inde, Brésil, Mexique) sont aussi ceux qui comptent le plus de morts.



Sans naïveté (1)

Être favorable à la vaccination, seul véritable moyen collectif de lutte contre la maladie, n'empêche nullement de contester le système économique qui permet aux firmes pharmaceutiques de faire fortune sur le dos des populations et de la protection sociale en vendant au plus offrant alors que la santé et ce qui y concourt devraient relever du bien commun et du service public.

Sans naïveté (2)

Être favorable à la vaccination n'empêche pas non plus de contester les méthodes autoritaires de M. Macron qui profite de l'occasion pour semer la division et remettre en cause le droit du travail :

- ✓ Le projet de loi sur le Pass'sanitaire introduit pour certains salariés une privation de paie et un licenciement pour non-vaccination, remettant en cause le secret médical et les droits actuels du travail.
- ✓ Le projet de loi confie des missions de police et de contrôle social à des employés du commerce dont ce n'est ni le rôle, ni la vocation.

Le rôle d'une organisation syndicale est à la fois de privilégier les solutions collectives, de refuser la division et de faire respecter les droits des salariés pour que la pandémie ne soit pas le prétexte à des remises en cause en cascade. Mais ce débat ne doit pas non plus être l'arbre qui cache la forêt : Car dans son allocution du 12 juillet, M. Macron a décidé de passer outre la décision du Conseil d'Etat et de mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage.

Il a annoncé aussi sa volonté de relancer la réforme des retraites. Vaccinés ou pas encore, il nous faudra donc être « sur le pied de guerre » dès la rentrée, avec 2 journées de mobilisation déjà programmées : le vendredi 1er octobre (pour nos retraites) et le mardi 5 octobre. Tous ensemble !

Bruno Lemerle

Ce qu'on a fait ces dernières semaines

Mardi 22 juin : ensemble pour l'emploi

Le 22 juin, les retraités ont soutenu le rassemblement pour l'emploi à la portière Montbéliard de l'usine PSA de Sochaux.

De nombreuses délégations d'autres usines étaient présentes et ont pu faire part de la situation et des perspectives dans leur entreprise.

Une rencontre importante à l'heure où les signaux d'alerte se multiplient :

- ✓ Dans une étude publiée au mois d'avril, l'Observatoire de la Métallurgie indique que 28 % des emplois dans l'automobile ont été supprimés entre 2008 et 2019 principalement du fait des délocalisations.
- ✓ Cet organisme estime que 32 000 emplois sont menacés d'ici 2025, si la tendance se poursuit, aggravée par les changements de motorisation, la fabrication d'un moteur électrique demandant 60 % moins de main d'œuvre qu'un diésel.



Il y a donc urgence à stopper les délocalisations et à réduire le temps de travail afin de partager les emplois.

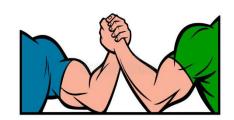
A l'heure où de nombreux salariés se battent le dos au mur (Bosch à Rodez, Fonderie MBF à Saint Claude, Fonderie de Bretagne dans le Morbihan ...) la CGT a la responsabilité d'unifier les actions et de dresser des perspectives communes.

Ancienneté après un congé-senior : le combat continue

Le Conseil des Prud'hommes de Montbéliard que nous avons saisi sur le vol des congés d'ancienneté par PSA lors du passage en retraite après un congé-senior devait rendre sa décision le 28 juin.

Sans surprise, les juges-employeurs n'ont pas voulu donner tort à la direction Peugeot et le Tribunal s'est donc déclaré « en partage de voix ».

L'audience de départage avec un juge professionnel est fixée au 7 décembre. A suivre ...



Comité Abakar : on ne laisse pas tomber

Alors qu'à Besançon un apprenti boulanger, Lamine Diabby est à son tour menacé, la CGT continue à participer au Comité de soutien du jeune Abakar, injustement expulsé sans raison après une intégration réussie.

A l'heure où de nombreux restaurateurs sont à la recherche d'un cuisinier ou d'un aide en cuisine,



l'interdiction faite à Abakar, de travailler ici avec son CAP décroché à Bethoncourt, relève d'un acharnement politicien.

Vous pouvez apporter un soutien en participant à la tombola (5 € le billet) dont les heureux gagnants se verront remettre un tableau offert par Henri Olmann, artistepeintre et membre de notre section syndicale. Merci d'avance.

Jeudi 5 août : bonne humeur à toute vapeur !

Beaucoup de retraités ne partent pas en vacances. Et encore moins en juillet/août où les tarifs subissent le boom de l'affluence.

Ces dernières années, nous avons donc organisé des sorties estivales avec la balade à l'Eco-musée d'Alsace et la croisière au saut du Doubs. Cette année, notre groupe « convivialité » nous a concocté, une belle journée de détente, de loisir et de bonne humeur dans le Haut Doubs.

Au programme:

- ✓ Belvédère sur les lacs de Saint-Point et de Remoray.
- ✓ Courte promenade sans difficulté à la Source bleue avec sa légende de Berthe de Joux.
- ✓ Pique-nique près du fort Sant Antoine, ancienne fortification transformée en cave d'affinage du comté.
- ✓ Et pour couronner le tout, balade en train à vapeur « le Coni'fer », avec (sous réserve) démonstration de la fabrication ancestrale du charbon de bois.



En pratique

Départ à 8H parking piscine de Sochaux Chacun apporte son pique-nique.

Inscription auprès de Nelly 06 87 64 25 83 (laissez un message) ou nellynicod@yahoo.fr

Tarif: Merci à toutes celles et tous ceux qui pourront passer chercher des « Billets Doubs » (2 par personne) à l'Office du Tourisme pour permettre à tous de prendre le Coni'fer gratuitement!

Mardi 24 août : Congrès du Syndicat

Plusieurs fois reporté pour raisons sanitaires, le congrès de notre syndicat CGT de Peugeot Sochaux se tiendra le mardi 24 août.

Lors de ses réunions des 29 octobre 2020 et 24 juin 2021, notre collectif-retraités a décidé de présenter :

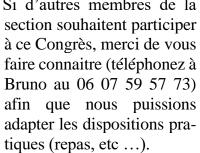
Comme candidats à la future Commission exécutive :

> Clairette Bouclans, Jean Cadet, Georges Dizdarevic, Christian Driano, Georges Kvartskhava, Bruno Lemerle, Annie Mougin, Jean-Luc Ravaux, Michel Seguin.

Comme candidats à la Commission financiere :

Nicole Gineste, Noël Hennequin, Nelly Nicod. Pour représenter notre section lors du Congrès, nos délégués seront ces 12 candidats + Nadine Boville, Christiane Jouvelot, Jean-Pierre Ledoux, Christian Oberon, Henri Olmann, Didier Pagliuca, Christian Pertuisier, Robert Vasseur.

Si d'autres membres de la





A savoir

Congrès mardi 24 août de 8H à 16H à la salle du Fort Lachaux (Grand Charmont).

Repas servi sur place.

Infos utiles

Remboursement de cotisations syndicales

Versement ces jours-ci

Ces jours-ci, l'administration fiscale verse à chacun d'entre nous le solde du crédit d'impôt sur les cotisations syndicales.

Avec l'acompte reçu en janvier, cela doit correspondre aux 2/3 des cotisations versées en 2020.

<u>Rappel important</u>: Chaque syndiqué à droit à ce versement, que l'on soit imposable ou non.



Cotisations 2021

Pour raisons sanitaires, nous n'avons pas eu l'occasion de voir certains syndiqués depuis le début de l'année. Pour celles et ceux qui ont pris du retard, merci de penser à vos cotisations 2021, qu'il est possible de régler par chèque à l'ordre de « CGT PSA» à envoyer à Retraités CGT PSA, 47 rue des Mines, 25400 Audincourt.

Et n'oubliez pas que le prélèvement automatique simplifie les choses.

Fermeture des locaux du CE

Le bâtiment du CE de Sochaux a été vendu. L'épilogue d'un immense gâchis qui a couté cher aux salariés et retraités.

Le CE tient maintenant ses permanences dans l'usine.

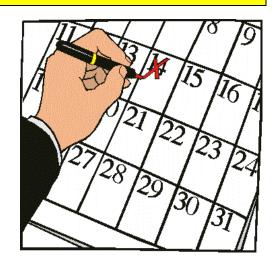
Même si les retraités sont exclus de la plupart des aides, à la demande des élus CGT, une permanence extérieure est maintenue, notamment pour les billets de cinéma.

Dans les locaux de l'ASCAP (à côté de l'ancien bâtiment du CE) les mercredis de 14H à 16H30 et les vendredis de 10H à 12H.



Agenda

- Jeudi 5 août : Journée détente « Coni'fer » Départ à 8H parking piscine Sochaux Inscriptions auprès de Nelly 06 87 64 25 83 (laissez un message) ou nellynicod@yahoo.fr
- Mardi 24 août : Congrès du syndicat
 De 8H à 16H au Fort Lachaux (Grand Charmont)
- Jeudi 2 septembre : Réunion du collectif-retraités A 14H au Parc du Près-la-Rose (Montbéliard)
- > Jeudi 30 septembre : Réunion du collectif-retraités
- **Vendredi** 1^{er} octobre : Journée d'action retraites



Bien que nous soyons nombreux à être vaccinés, nous maintenons pour l'instant nos réunions de retraités « en extérieur », afin de permettre à chacune et chacun de participer sans risque et sans appréhension.